



The apoA-I companY

Communiqué de presse

ABIONYX Pharma lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription entièrement sécurisée et un financement obligataire structuré pour un montant total pouvant atteindre environ 33 M€

- **Montant de l'augmentation de capital entièrement garantie avec droits de souscription : 18,7 millions d'euros**
- **Ratio de souscription : 1 action nouvelle pour 5 actions existantes**
- **Prix de souscription : 2,65 euros par action nouvelle**
- **Période de négociation des droits de souscription : du 29 mai au 11 juin 2026 inclus**
- **Valeur théorique du droit de souscription : 0,1375 euro**
- **Période de souscription : du 2 juin au 15 juin 2026 inclus**
- **Engagement ferme de Fenja Capital, un fonds scandinave agissant en tant que nouvel investisseur principal de la Société – investissant pour la première fois en dehors de sa région – pour un montant de 10 millions d'euros sous forme de prêt non dilutif, pouvant être porté à 14 millions d'euros, et une garantie de 4 millions d'euros dans le cadre de l'augmentation de capital**
- **Produit net affecté à l'essai clinique de phase 2b sur la septicémie et à la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le déficit en LCAT**

Toulouse (France) / Fullerton (CA, États-Unis) — le 27 mai 2026 à 8h30 (CET) — ABIONYX Pharma (FR0012616852 – ABNX – éligible au PEA-PME) (« ABIONYX » ou la « Société »), société biopharmaceutique de nouvelle génération qui développe des thérapies innovantes dans le sepsis et les soins intensifs, fondées sur une plateforme technologique exclusive basée sur l'apoA-I, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 18,7 millions d'euros, sécurisée à 100 % (l'« **Augmentation de Capital »). L'Augmentation de Capital consiste en l'émission d'actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») avec maintien du droit préférentiel de souscription (le « **DPS** »), conformément à la 17^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2024 (l'« **Assemblée Générale** »).**

Parallèlement à l'Augmentation de Capital, la Société a conclu un contrat de souscription avec Fenja Capital (« **Fenja** »), un fonds d'investissement indépendant basé au Danemark, spécialisé dans les investissements dans des entreprises innovantes dans les secteurs de la santé, des biotechnologies et des technologies, portant sur une opération de financement obligataire, non assortie de sûretés, d'un montant total pouvant atteindre 14 millions d'euros, consistant en l'émission de deux tranches d'obligations simples non convertibles, dont une première tranche d'un montant pouvant atteindre 10 millions d'euros (la « **Première Tranche** ») et une seconde tranche d'un montant pouvant atteindre 4 millions d'euros (la « **Seconde Tranche** », et avec la Première Tranche, les « **Obligations** »), ainsi que de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») donnant droit de souscrire à des actions ordinaires nouvelles (respectivement l'« **Émission d'Obligations** » et l'« **Émission de BSA** » et, ensemble, le « **Financement Obligataire** »). Fenja participe également en qualité de garant dans le cadre de l'Augmentation de Capital.

Le produit brut cumulé attendu de l'Augmentation de Capital et du Financement Obligataire (ensemble, l'« **Opération** ») pourrait atteindre jusqu'à 28,7 millions d'euros de financement immédiat pour la Société (et 32,7 millions d'euros en cas de tirage de la Seconde Tranche). La Société pourrait percevoir des produits additionnels en cas d'exercice des BSA par Fenja.

L'Augmentation de Capital est mise en œuvre sur le fondement de la délégation consentie par l'Assemblée Générale au titre de sa 17^{ème} résolution dont a fait usage le Conseil d'administration par décision du 26 mai 2026 et le Directeur Général par décision du 26 mai 2026.

L'Émission d'Obligations est réalisée en vertu d'une décision du Conseil d'administration en date du 26 mai 2026.

L'Émission de BSA est mise en œuvre en vertu de la délégation consentie au titre de la 14^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2025, utilisée par le Conseil d'administration le 26 mai 2026, et réservée à une catégorie de personnes qui y est définie (principalement des entités ou personnes « *investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, du traitement de maladies ou des technologies médicales* »).

Les Obligations et les BSA ne feront l'objet d'aucune admission aux négociations sur un marché.

Cyrille Tupin, Directeur Général de la Société, a déclaré : *«Après une année 2025 marquée par le passage de points d'inflexion significatifs - validation du processus de production de notre biomédicament leader CER-001 par France 2030 donnant lieu à une subvention de près de 8 M€, démonstration de la causalité génétique de l'apoA-I dans la protection contre le sepsis et sa mortalité, publication dans la revue Scientific reports de Nature, partenariats stratégiques avec l'IHU Sepsis et SEBIA -, ABIONYX vit une transformation majeure pour devenir une biopharma de premier plan dans le traitement des inflammations les plus sévères. ABIONYX détient tous les atouts pour développer CER-001, à court terme dans la maladie rare de déficience en LCAT, et à plus grande échelle dans le sepsis, l'une des maladies plus importantes au monde et sans thérapie existante avec le démarrage dès cette année d'un essai clinique de phase 2b. Dans un contexte géopolitique fortement incertain, nous renforçons notre position financière avec le support et la confiance de Fenja, un fonds scandinave de premier plan qui investit à la fois en non dilutif et en actions pour la première fois hors de sa région, et valide la crédibilité de notre modèle. Par ailleurs, la garantie par des fonds institutionnels européens et américains renommés, et une ouverture du capital au public pour la première fois depuis la création d'ABIONYX, nous obligent à une exécution rigoureuse de notre stratégie. Portés par des valeurs d'humilité, de simplicité et de robustesse, le*

management et les équipes d'ABIONYX restent plus que jamais focalisés sur la création de valeur forte et durable pour nos actionnaires.»

Motifs de l'Opération et Utilisation Prévue du Produit Brut

En complément de sa trésorerie existante, la Société envisage d'affecter le produit net de l'Opération, estimé à environ 25,2 millions d'euros, comme suit :

- 10 millions d'euros pour financer l'essai clinique de phase 2b dans le sepsis, y compris la fabrication, avec un démarrage prévu en 2026 et des résultats principaux attendus d'ici fin premier semestre 2028 ;
- 9 millions d'euros pour faire progresser l'indication LCAT jusqu'au dépôt du dossier d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) auprès de l'EMA début 2028, y compris les activités CMC (deux lots de validation), les coûts réglementaires et les éventuelles premières fabrications commerciales. La Société prévoit de déposer une demande auprès de l'EMA début 2028 et d'obtenir l'AMM en 2028, puis de déposer une demande auprès de la FDA en 2029 ;
- et le solde pour les besoins généraux de l'entreprise et le fonds de roulement, y compris, le cas échéant, le remboursement de la dette souscrite au titre du Financement Obligataire, prolongeant l'horizon de trésorerie jusqu'au troisième trimestre 2028 (la visibilité actuelle allant jusqu'à fin juin 2027, incluant le financement France 2030).

Le produit net estimé de l'Opération (hors tirage de la Seconde Tranche) s'élève à environ 25,2 millions d'euros, après déduction des frais et commissions suivants : (i) la commission de garantie due aux Garants, égale à 10 % du montant de chaque Engagement de Garantie, (ii) la commission d'arrangement due à Fenja Capital, égale à 2,00 % du montant nominal maximum des Obligations, et (iii) les commissions et frais des agents de placement.

Les horizons de trésorerie estimés de la Société, en complément de sa trésorerie existante (incluant le financement France 2030), selon les différents scénarios de réalisation de l'Opération, sont les suivants : (i) avec l'Augmentation de Capital seule (hors Financement Obligataire) : horizon de trésorerie estimé jusqu'au premier trimestre 2028 ; (ii) avec l'Augmentation de Capital et la première tranche d'Obligations (10 M€ supplémentaires) : horizon de trésorerie estimé jusqu'au troisième trimestre 2028 ; (iii) avec l'Augmentation de Capital et les deux tranches d'Obligations (14 M€ supplémentaires) : horizon de trésorerie estimé jusqu'au quatrième trimestre 2028.

Principales Caractéristiques de l'Opération

Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec maintien du DPS et donnera lieu à l'émission d'un nombre maximum de 7.056.416 Actions Nouvelles de la Société au prix de souscription de 2,65€ par Action Nouvelle (soit une valeur nominale de 0,05€ et une prime d'émission de 2,60€), intégralement libérées lors de la souscription, représentant un produit brut (prime incluse) pouvant atteindre 18,7 millions d'euros.

L'Augmentation de Capital est sécurisée à 100 % au moyen d'Engagements de Souscription (*Underwriting Commitments*) d'investisseurs existants et nouveaux.

Les droits préférentiels de souscription seront détachés des actions existantes le 29 mai 2026. Les actions existantes seront donc négociées ex-droit à compter du 29 mai 2026.

Chaque actionnaire recevra un DPS par action inscrite en compte à la clôture de la journée du 1^{er} juin 2026. Afin de garantir l'inscription comptable à cette date, tout achat d'actions existantes devra intervenir au plus tard le 26 mai 2026.

Chaque action existante donnera droit à son détenteur de recevoir un (1) DPS. Cinq (5) DPS permettront de souscrire une (1) Action Nouvelle au prorata, à titre irréductible, à un prix de souscription de 2,65€ par Action Nouvelle.

Les souscriptions à titre réductible seront acceptées mais restent susceptibles de réduction en cas de sursouscription.

Les Actions Nouvelles non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre de DPS utilisés au titre irréductible, sans attribution de fractions d'actions. Les ordres de souscription sont irrévocables.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre réductible ou à titre irréductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, étant précisé que le Conseil aura la possibilité d'attribuer librement les actions non souscrites, en tout ou en partie, parmi les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant formulé des demandes de souscription à titre libre.

Sur la base du cours de clôture de l'action ABIONYX sur Euronext Paris ("**Euronext Paris**") le 26 mai 2026, soit 3,475€ :

- la valeur théorique du DPS est de 0,1375€ (cette valeur pourra fluctuer pendant la période de négociation des DPS, notamment en fonction des variations du cours ex-droit de l'action ABIONYX);
- la valeur théorique ex-droit de l'action est de 3,34€ ;
- le prix de souscription de 2,65€ par Action Nouvelle fait ressortir une décote de 20,6% par rapport à la valeur théorique ex-droit et de 23,74% par rapport au cours de clôture du 26 mai 2026.

Ces valeurs ne préjugent pas de la valeur des DPS, des décotes ou de la valeur ex-droit des actions ABIONYX observées pendant la période de négociation sur Euronext Paris

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante dès leur émission et donneront droit à toutes distributions décidées par la Société à compter de cette date.

L'Augmentation de Capital ne donnera pas lieu à la publication d'un prospectus conformément au Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

Un document d'information a été préparé pour les besoins de l'Augmentation de Capital conformément à l'annexe IX du Règlement Prospectus (le « **Document d'Information** »).

Le Document d'Information est consultable, sous réserve de certaines restrictions, sur le site de la Société: <https://www.abionyx.com/fr/media-fr/communiques-de-presse>. Le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus, et n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'AMF.

Financement Obligataire

Le Financement Obligataire consiste en des obligations simples non assorties de sûretés en deux tranches, pour un montant nominal total de 14 millions d'euros. La Première Tranche, d'un montant nominal total de 10 millions euros, devrait être tirée aux alentours du 18 juin 2026, sous réserve de conditions suspensives usuelles, incluant notamment la réalisation de l'Augmentation de Capital générant un produit brut d'au moins €14 millions. Une commission d'arrangement de 2,00 % du nominal total maximum des Obligations de la Première Tranche sera due à Fenja lors du tirage.

La Seconde Tranche, d'un montant nominal total de 4 millions d'euros, pourra être tirée au cours du quatrième trimestre 2026, sous réserve notamment que le montant des Obligations en circulation (y compris la Seconde Tranche) représente au plus 10 % de la capitalisation boursière moyenne de la Société sur les 10 séances de bourse précédant le tirage et que la liquidité moyenne du titre sur 10 séances de bourse soit au moins de 250 000 euros par jour. En outre, le montant disponible pour le tirage sera réduit de tout montant alloué à Fenja au titre de son engagement de souscription dans l'Augmentation de Capital qui n'aurait pas été cédé par Fenja à la date de tirage de la Seconde Tranche. Une commission d'arrangement de 2,00 % du nominal total maximum des Obligations de la Seconde Tranche sera due à Fenja à la date la plus proche entre (i) la date d'émission de la Seconde Tranche, et (ii) le 31 décembre 2026, y compris si la Seconde Tranche n'est pas tirée.

Les Obligations devront être intégralement remboursées le 26 mai 2028 (la « **Date d'Échéance** »). La Date d'Échéance pourra être prolongée jusqu'au 26 novembre 2028, sous réserve d'un commun accord entre la Société et Fenja. Lors du remboursement des Obligations, un paiement complémentaire au titre d'un rendement minimal sera dû à Fenja, le cas échéant, afin de garantir que le montant total perçu par Fenja au titre des Obligations (y compris les paiements d'intérêts et de certains autres montants versés) soit au moins égal à 1,25 fois le montant en principal des Obligations.

Les Obligations porteront intérêt à un taux égal à l'EURIBOR 3 mois (avec un plancher de 2,00 %) majoré d'une marge de 3,00 % par an. Les intérêts seront payés trimestriellement.

Les Obligations pourront être remboursées par la Société par anticipation à tout moment sans pénalité.

Si, à la date d'un paiement trimestriel d'intérêts, le montant total en principal des Obligations en circulation excède 10 % de la capitalisation boursière de la Société, la Société devra effectuer un amortissement obligatoire d'un montant égal à l'excédent du principal en circulation au-delà de 10 % de la capitalisation boursière, dans la limite (a) d'un montant maximum de 1,75 million d'euros par paiement au titre de chacune des deux premières échéances trimestrielles d'intérêts et (b) d'un montant maximum de 2 millions d'euros par paiement au titre de chaque échéance trimestrielle d'intérêts ultérieure. La Société pourra choisir de régler ces amortissements exclusivement en numéraire ou, sous réserve de certaines conditions, en actions.

Le Financement Obligataire comprend des engagements restrictifs usuels (sous réserve d'exceptions), notamment des limitations à la souscription d'endettement. Le Financement Obligataire comprend des cas de défauts usuels ainsi qu'un cas de défaut dans le cas où l'assemblée générale de la Société n'approuverait pas des délégations financières adéquates au profit du Conseil d'administration permettant à la Société de rembourser en actions certains amortissements (au lieu de les rembourser en numéraire) conformément au contrat d'émission des Obligations.

Dans le cadre du Financement Obligataire, Fenja recevra des BSA, émis gratuitement, exerçables en actions ordinaires représentant une dilution totale de 5,00 % sur la base du nombre d'actions ordinaires en circulation immédiatement après réalisation de l'Opération, soit un nombre maximum de 2.240.424 actions nouvelles. Les BSA auront une durée de cinq ans à compter de leur émission, seront intégralement émis simultanément à l'émission de la première tranche d'Obligations et seront immédiatement exerçables, à la seule main de Fenja, sans condition d'exercice autre que le respect de la période d'exercice. Le prix d'exercice initial des BSA sera égal à 140 % du prix de souscription des Actions Nouvelles, soit 3,71 € par Actions Nouvelles.

Les BSA bénéficieront d'ajustements anti-dilution, notamment en cas (i) d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, (ii) d'émissions de titres avec ou sans DPS (sous

certaines exceptions), (iii) de distributions en nature ou en numéraire, (iv) de division/regroupement du nominal, (v) de modification de la valeur nominale, et, plus généralement, de toute opération susceptible d'affecter les droits des porteurs. En particulier, la Société s'est engagée à émettre des BSA supplémentaires à Fenja, en cas d'émission de titres avec ou sans DPS (sous réserve toutefois de certaines exceptions).

Les Obligations et les BSA émis dans le cadre du Financement Obligataire ne feront l'objet d'aucune admission aux négociations. Les conventions conclues dans le cadre du Financement Obligataire sont régies par le droit français.

Engagements de Garantie

Au titre des engagements de garantie, 26 investisseurs garants (les « **Garants** ») se sont engagés à souscrire les Actions Nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à l'issue de la période de souscription, pour un montant maximum de 18,69 millions d'euros, soit jusqu'à 99,99 % du montant total de l'Augmentation de Capital. Les Actions Nouvelles non souscrites au titre des souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible seront réparties et attribuées aux Garants au prorata de leurs engagements, jusqu'au montant total de l'offre. Par exception, certains actionnaires historiques ont accepté d'agir en Garants de premier rang et seront servis par priorité par rapport aux autres Garants.

Synthèse des engagements des Garants :

	Montant (€)
Fenja Capital I A/S	4.000.000
Vatel Capital	3.500.000
Vator Securities AB	2.500.000
TREECAP B.V.	2.200.000
Alpha Sherpa Capital Management Limited	800.000
Orca Capital AG	750.000
Market Wizards B.V.	750.000
Anavio Capital Partners LLP	700.000
Hamilton Stuart Capital Ltd	500.000
SNGS55	500.000
ORSAY 53	400.000
ULYSSE Consult Sàrl	300.000
Maitice Gestion	250.000
Atom Capital Ltd	250.000
Finaltis	200.000
Ruby Capital Partners LLP	150.000
RONIT Capital	150.000
GESTYS SA	150.000
GIGA SOCIETA' SEMPLICE Family Office	150.000
André Mueller	150.000
DOMUNDI	100.000
Sully Patrimoine Gestion	80.000
Luc Demarre	50.000

Laurent Guerci	40.000
Caroline de Surmont	40.000
ANAPTYXI	30.000
Total	18.690.000

Tous les Garants percevront une commission égale à 10,0 % du montant de leur engagement, indépendamment du nombre de titres finalement alloués.

Les administrateurs suivants : M. Emmanuel Huynh, M. Jean-Gérard Galvez, M. Luc Demarre et Mme Caroline de Surmont - participant à l'Augmentation de Capital en qualité de Garants n'ont pas pris part aux délibérations ni au vote du Conseil d'administration en date du 26 mai 2026, conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce.

Garantie

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible atteignent au moins les trois-quarts (3/4) de l'Augmentation de Capital, la Société pourra décider de limiter l'Augmentation de Capital au montant des souscriptions recueillies.

Impact de l'Augmentation de Capital sur la situation des actionnaires

À titre indicatif uniquement, l'impact de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital avant l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas serait le suivant :

	Participation de l'actionnaire dans le capital (%)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'émission des Actions Nouvelles résultant de la présente Augmentation de Capital	1,00	0,85
Après l'émission de 7.056.416 Actions Nouvelles résultant de la présente Augmentation de Capital	0,83	0,73
Après l'émission de 2.240.424 Actions Nouvelles en cas de souscription par Fenja à la totalité de ses BSA	0,79	0,70

(1) Sur une base diluée tenant compte de l'ensemble des instruments dilutifs en circulation à l'exception des BSA émis dans le cadre du Financement Obligatoire.

Impact de l'Augmentation de Capital sur l'actionnariat

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital avant et après réalisation de l'Augmentation de Capital, sur la base des hypothèses suivantes : (i) aucun actionnaire de la Société n'exerce ses droits préférentiels de souscription, (ii) les garanties données sont pleinement appelée à hauteur de leur montant maximum (voir la section « Engagements de souscription » ci-dessus), et (iii) l'Augmentation de Capital est souscrite à hauteur de 100 % de son montant maximum initialement envisagé.

	Avant réalisation de l'Augmentation de Capital			Après réalisation de l'Augmentation de Capital (souscrite à 100 %)		
	Nombre d'actions (non-dilué)	% théorique du capital (non-dilué)	% théorique des droits de vote (non-dilué)	Nombre d'actions (non-dilué)	% théorique du capital (non-dilué)	% théorique des droits de vote (non-dilué)
DOMUNDI SAS (représentée par M. Emmanuel Huynh)	4.392.430	12,37%	16,09%	4.430.165	10,41%	13,98%
ORSAY 53 (représenté par M. Jean-Gérard Galvez)	2.331.000	6,56%	5,18%	2.481.943	5,83%	4,77%
Luc Demarre	2.003.586	5,64%	8,55%	2.022.453	4,75%	7,43%
Cyrille Tupin	1.592.214	4,48%	6,26%	1.592.214	3,74%	5,41%
Christian Chavy	195.246	0,55%	0,67%	195.246	0,46%	0,58%
Sadok Belmokhtar	2.095.810	5,90%	4,66%	2.095.810	4,92%	4,03%
Fenja Capital	0	0,00%	0,00%	1.509.433	3,55%	2,90%
Flottant	22.671.794	63,84%	58,59%	22.671.794	53,26%	50,64%
Actions auto-détenues *	229.575	0,65%	0,00%	229.575	0,54%	0,00%
Investisseurs participant à l'Augmentation de Capital (non visé ci-dessus)	-	0,00%	-	5.339.438	12,54%	10,26%
TOTAL	35.511.655	100,00%	100,00%	42.568.071	100,00%	100,00%

* Actions auto-détenues sans droit de vote détenues par la Société au 26 mai 2026.

Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

26 mai 2026	Date limite pour l'achat sur le marché d'actions existantes donnant droit au DPS qui y sera détaché.
27 mai 2026	Publication par la Société du communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital. Publication par Euronext Paris de l'avis relatif à l'opération annonçant la cotation des DPS.
29 mai 2026	Détachement des DPS et ouverture de la période de négociation des DPS sur Euronext Paris (code ISIN FR0014018QN5).
2 juin 2026	Ouverture de la période de souscription des Actions nouvelles.
11 juin 2026	Clôture de la période de négociation des DPS.

15 juin 2026	Clôture de la période de souscription ⁽¹⁾ . Dernier jour de règlement-livraison des DPS.
18 juin 2026	Publication d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat de la souscription à l'Augmentation de Capital. Publication par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et la répartition proportionnelle des souscriptions à titre réductible. Tirage de la Première Tranche du Financement Obligataire
22 juin 2026	Règlement-livraison des Actions Nouvelles. Admission et début de la négociation des Actions Nouvelles sur Euronext Paris.
25 juin 2026	Emission des Obligations de la Première Tranche du Financement Obligataire

(1) *Les délais de traitement requis par les teneurs de compte peuvent les amener à avancer les dates et heures de réception des instructions de leurs clients titulaires de droits de souscription préférentiels. Les teneurs de compte doivent en informer leurs clients par le biais d'avis d'opération sur titres, et les investisseurs concernés sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte.*

À l'issue de la séance du 11 juin 2026, il ne sera plus possible d'acheter ou de vendre des DPS sur le marché.

Les DPS non exercés avant la clôture de la période de souscription, soit à la clôture de la séance du 15 juin 2026, deviendront caducs de plein droit.

Les Actions Nouvelles seront, dès leur émission, assimilées aux actions existantes d'ABIONYX et négociées sur la même ligne (ISIN FR0012616852, mnémonique: ABNX).

Autres Caractéristiques de l'Opération

Dans le cadre de l'Opération, les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de la Société sont soumis à un engagement de conservation *-(Lock-Up)* de 90 jours, sous réserve d'exceptions usuelles. La Société a également pris un engagement de conservation de 90 jours, sous réserve d'exceptions usuelles. Les Garants qui ne sont pas administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux ne sont pas soumis à un engagement de conservation spécifique.

Le Financement Obligataire ne contient aucune stipulation relative à la gouvernance de la Société ni aucune clause conférant à Fenja un droit de nomination ou de révocation de membres du Conseil d'administration, un droit de veto ou tout autre droit de gouvernance.

Stifel Europe, CIC Corporate and Investment Banking et TP ICAP interviennent conjointement comme agents de placement. Stifel Europe est également agent de placement unique sur le Financement Obligataire. Orrick Herrington Sutcliffe (Europe) LLP agit en qualité de conseil.

Information Mise à la Disposition du Public et Facteurs de Risque

Les investisseurs potentiels sont invités à examiner attentivement les risques suivants:

- Le management de la Société disposera d'une large discrétion quant à l'utilisation du produit de l'Opération et pourra affecter ce produit d'une manière qui ne se traduirait pas par une augmentation de la valeur de votre investissement ;
- Les actionnaires qui ne participent pas à l'Opération verront leur participation dans le capital de la Société diluée à la suite de l'Opération et de l'émission des actions nouvelles, ou en cas d'augmentation de capital ultérieure destinée à financer la croissance de la Société ;
- Le cours de marché des actions de la Société est susceptible de fluctuer et de descendre en dessous du prix de souscription des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital ;
- Des cessions futures d'actions ordinaires par des actionnaires existants pourraient exercer une pression à la baisse sur le cours de marché des actions ordinaires ;
- La levée de capitaux supplémentaires, y compris dans le cadre de la présente Opération ou d'offres ultérieures destinées à financer les programmes cliniques ou la commercialisation des médicaments candidats de la Société, est susceptible d'entraîner une dilution pour les actionnaires de la Société, de restreindre ses activités ou de l'obliger à céder des droits sur ses produits candidats ;
- À la suite de la mise en place du Financement Obligatoire, la Société supportera des engagements d'endettement significatifs, assortis de certains engagements restrictifs (*covenants*), et, en cas de manquement de la Société à ces engagements, les porteurs d'Obligations seraient en mesure d'exiger le remboursement anticipé des Obligations. Il n'existe aucune garantie que la Société disposera des ressources nécessaires pour rembourser ses engagements d'endettement en cas d'exigibilité anticipée ou, plus généralement, à leur échéance.

La Société attire également l'attention sur les facteurs de risque décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF sous le n° D.26-0099 en date du 17 mars 2026, disponible gratuitement sur le site de la Société (<https://www.abionyx.com/fr/investisseurs/informations-reglementees>) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent communiqué ne constitue ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus, ni une offre au public de titres.

À propos d'ABIONYX Pharma

ABIONYX Pharma est une société biopharmaceutique de nouvelle génération dans le sepsis et les soins intensifs, en développant des biothérapies de rupture pour des pathologies graves dépourvues de traitements efficaces. Grâce à sa plateforme technologique exclusive basée sur l'apoA-I, ABIONYX Pharma conçoit des biomédicaments innovants et des vecteurs HDL de nouvelle génération ciblant les dérégulations immuno-inflammatoires au cœur du sepsis et d'autres maladies sévères. Portée par une expertise scientifique reconnue, un pipeline différencié et un réseau clinique mondial en expansion, ABIONYX Pharma ambitionne de redéfinir les standards thérapeutiques du sepsis et de devenir un acteur clé dans les soins intensifs.

Contacts :

ABIONYX Pharma

infos@abionyx.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse peut contenir certaines déclarations prospectives. Bien que la Société estime que ses attentes reposent sur des hypothèses raisonnables, toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs sont sujettes, sans limitation, à (i) des modifications sans préavis, (ii) des facteurs échappant au contrôle de la Société, (iii) des résultats d'essais cliniques, (iv) des exigences réglementaires, (v) une augmentation des coûts de fabrication, (vi) des conditions d'accès au marché, (vii) la concurrence et (viii) d'éventuelles revendications portant sur ses produits ou sa propriété intellectuelle. Ces déclarations peuvent inclure, sans limitation, toute déclaration précédée, suivie ou comportant des termes tels que « objectif », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « sera », « est susceptible de », « devrait », « pourrait » ainsi que d'autres termes de sens similaire ou leur négation. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes inhérents, échappant au contrôle de la Société, qui pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels de la Société diffèrent matériellement des résultats, performances ou réalisations attendus, exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la Société. En outre, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. La Société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont elle aurait connaissance, sauf si la loi l'exige.

Le présent communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions, la version en langue française prévaudra.

AVERTISSEMENTS

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat, ni la sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de titres d'Abionyx. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

Aucune communication ou information relative à l'offre de titres de la Société ne peut être distribuée au public dans une juridiction où un enregistrement ou une approbation est requis. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans une juridiction où de telles démarches seraient requises. L'offre ou la souscription de titres peut être soumise à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. La Société décline toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par toute personne.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (y compris la France) (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un quelconque des États Membres. Par conséquent, les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »), ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'État Membre concerné.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Document d'Information avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre les

risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres à la vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction où une telle offre pourrait faire l'objet de restrictions. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (le « **FSMA** »). En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui (i) se trouvent en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissement (« **Investment Professionals** ») répondant aux dispositions de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« *Ordonnance* »), (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance ou (iv) sont toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué ne doit donner lieu à aucune action ni ne doit être invoqué au Royaume-Uni par des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes au Royaume-Uni.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.